

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25079916

Déposé au greffe
du tribunal de l'entreprise de Liège

16 JUIN 2025

Division Greffe

N° d'entreprise : **0457 058 159**

Nom

(en entier) : **Reynders Etiquettes Cosmétiques**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Recogne, Rue Tibétème 135 - 6800 Libramont - Chevigny**

Objet de l'acte : Renomination commissaire

[Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2025]

"L'assemblée générale ordinaire nomme EY Bedrijfsrevisoren BV en tant que commissaire de la société, ayant son siège à Borsbeeksebrug 26, 2600 Berchem, qui sera représentée par Koen De Nijs, réviseur d'entreprises.

Le commissaire effectuera l'audit sur trois exercices sociaux, à savoir l'exercice 2025 jusqu'à l'exercice 2027. Ce mandat prendra fin l'assemblée générale de l'année 2028.

[...]

Enfin, les actionnaires décident de désigner Mme Nadine Crocaerts et/ou M. Anton Baeten, qui élisent tous domicile chez BDO Advisory BV, 1050 Ixelles, rue de Stassart 35, et/ou Mme Stephanie Struyfs, qui élise domicile chez BDO Belgium BV, 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9 Box E.6, The Corporate Village - Elsinore Building, à désigner comme mandataires spéciaux, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec le droit de substitution, avec mission de faire ce qui est nécessaire pour le dépôt et la publication de la résolution susmentionnée, comme prescrit par la loi et de les charger de la signature et du dépôt du formulaire I en vue de la publication de la décision prise aux Annexes du Moniteur belge et de la signature et du dépôt du formulaire II modifiant l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises et d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à cet égard."

Pour extrait conforme

Stephanie Struyfs
Mandataire spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).